

09295



N° 18 - Avril 1993

reflets sahéliens

PUBLICATION DU COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL



Sur la route de l'avenir

Le Conseil des Ministres, réuni à Ouagadougou les 7 et 8 janvier 1993 en Session Extraordinaire, a adopté le Plan de Redressement et de Relance Durable (PRRD) de l'Institution.

De profonds changements en perspective.

Sommaire

Commentaire	3
Conseil Extraordinaire des Ministres	4
Situation Alimentaire : Perspectives Rassurantes. 20	
Gaz Butane : La Nécessaire Prolongation	24
Energie Solaire : Gisement Inépuisable	26
Organismes Céréaliers : Des Acquis à Consolider	27
Formation P.V : Des Techniciens de Terrain	29
Ressources Animales : Un Marché Porteur	30
Presse et Env. : Mobilisation Permanente	33
Carnet de Voyage : Contrastes	36
Niger/Env. : Des Terres sous Pression	38
Codes Forestiers : Harmoniser les Politiques	39
Foncier et Décentralisation : Responsabiliser les Populations	40
Suivi de la CNUED : Des Voeux aux Actes	41
Les Sahéliens se Concertent ..	42
AGRHYMET-PHASE IV : Des Objectifs de Développement	43
CILSS-ITALIE : La 3è Phase ATI	45
CILSS-Actualités	46
En Encart, TCHUBA, un Supplément PRECONS	

Édité dans le cadre du Programme Régional d'Information et de Sensibilisation Multi-Média sur l'Environnement (PRISME), ce journal est publié grâce à l'appui financier de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) et des Pays-Bas.

TRIBUNE

Une rubrique TRIBUNE accueille vos contributions, vos réflexions sur les questions touchant à la sécheresse, la désertification, l'autosuffisance alimentaire, le développement du Sahel d'une manière générale. Pour des raisons d'espace, vous êtes priés de synthétiser vos réflexions. Elles ne devraient pas dépasser une dizaine de feuillets dactylographiés.

Par ailleurs, les textes envoyés, même s'ils ne sont pas publiés, ne pourraient être renvoyés à leurs auteurs. Ils doivent être envoyés à *REFLETS SAHÉLIENS, Service d'Information et de Documentation du CILSS, 03 B.P. 7049, Ouagadougou 03, Burkina Faso*.

Avertissement

Les opinions émises dans ce journal ne reflètent pas nécessairement les positions officielles du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel. Elles n'engagent donc que leurs auteurs.

Reflets Sahéliens

*Publication du CILSS,
03 B.P. 7049
Ouagadougou 03,
Burkina Faso*

Directeur de Publication
Ali DJALBORD DIARD

Rédacteur en Chef
Aboubakari Kio KOUDIZE

Secrétaire de Rédaction
Emmanuel SANOU

Documentaliste
Marie Bibiane COMPAORE

Composition/Maquette
SDI/CILSS

Impression : G.I.B
BP 377 - OUAGADOUGOU

Tirage : 1000 exemplaires

Autorisation N°92/003/MAT/
SG/DGAT/DLPAJ du 22/01/ 1993

Commentaire

Renouveau

En adoptant lors de sa dernière session extraordinaire le Plan de Redressement et de Relance Durable (PRRD) du CILSS, le Conseil des Ministres engageait l'institution sahélienne dans la voie du renouveau.

Le PRRD est assurément pour le CILSS un pari sur l'avenir. Car, il s'agit maintenant, à partir du diagnostic établi et de la thérapeutique prescrite, de placer véritablement le CILSS sur la rampe du succès afin qu'il réponde pleinement aux légitimes attentes des populations sahéliennes. Cela suppose donc deux préalables essentiels ; d'une part des ressources financières sûres et stables et de l'autre des compétences de très haut niveau. Certes, en matière d'expertise, l'institution sahélienne a suffisamment fait la preuve de son efficacité et de sa rentabilité. C'est dire alors que le talon d'Achille du CILSS est sa situation financière du fait du non versement des contributions par les États membres. Ensuite, au plan budgétaire, le déphasage est trop criard entre les contributions des Etats membres et les charges de fonctionnement, en nette progression depuis des années. Pour l'exercice 1992, le déficit est de plus de 200 % ! (318 millions contre 763 millions). Et le problème de recouvrement en plus !

Avec le PRRD, il s'agit désormais pour le CILSS de repartir sur de nouvelles bases. Des bases saines. La crédibilité du CILSS autant que sa performance et son efficience sont à ce prix.

Et il est heureux de constater l'unanimité faite autour de la question même si au départ, certains partenaires n'avaient pas voulu croire en la nécessité du redressement envisagé. Sinon, aux capacités sahéliennes de bien conduire, et à terme, le processus engagé. Aujourd'hui, avec la sanction politique des États, le CILSS s'engage inexorablement et courageusement dans la voie du renouveau. Le CILSS, qui a fait preuve d'esprit d'initiative et qui a su anticiper sur les événements, saura sans aucun doute gérer avec intelligence sa mutation. Il en a la volonté et la détermination requises ! Il lui faut maintenant disposer de moyens, notamment financiers, pour relever le défi.

Mais le redressement envisagé ne porte pas seulement sur les questions budgétaires. L'approche a été globale en ce sens qu'il a été convenu de revoir dans le détail la gestion administrative et financière du CILSS afin de la mettre en phase avec les nécessités du moment. Bien entendu, il a été question d'informatisation, de procédures comptables, de convention de siège, de statuts du

personnel... Mais, il a été décidé aussi de restructurer l'ensemble du système sur la base d'une «revue des programmes» adaptée aux nouvelles exigences de performance et d'économie d'échelle, mais aussi de complémentarité entre les différentes composantes de l'institution. Dans cette démarche, la souplesse autant que l'efficience dans le fonctionnement du système sont recherchées. C'est d'ailleurs ce souci qui a amené le Conseil des Ministres à décider de la déflation d'une partie du personnel et la réduction des charges de fonctionnement de l'institution.

Maintenant que les mesures sont prises, il s'agit de passer à leur application concrète. Et à ce niveau, les responsabilités sont partagées. Il faut donc que chacun assume pleinement son rôle, ce qui implique d'abord et avant tout que les États membres se mettent à jour en ce qui concerne les contributions et qu'ils s'engagent à payer régulièrement, et à temps opportun, leurs cotisations.

La crédibilité autant que la survie du CILSS en dépendent.

Il faut ensuite que les partenaires de coopération, dont certains ont fait de la restructuration du CILSS un préalable à la poursuite de leurs interventions en faveur de l'institution, se manifestent de manière beaucoup plus concrète et plus substantielle.

La performance autant que la durabilité du CILSS en dépendent.

Il faut enfin, que de l'intérieur, les cadres sahéliens, qui auront la charge de mener à son terme le processus de restructuration engagé, s'investissent sincèrement et jouent franc jeu.

Le redressement autant que la relance du CILSS en dépendent.

Nul doute, que chacun des partenaires impliqués ou concernés par le PRRD du CILSS, assumera ses responsabilités. Nul doute alors que l'institution sahélienne de lutte contre la sécheresse saura survivre à sa crise, en sortira rassurée et revigorée, c'est-à-dire mieux armée pour poursuivre avec succès sa mission. Nul doute donc que le prochain Conseil ordinaire des Ministres, prévu du 7 au 8 mai 1993 à Banjul, saura prendre les décisions qui s'imposent et donner les directives appropriées pour la relance durable du CILSS.

Dans l'intérêt exclusif du Sahel et des Sahéliens !

Aboubakari Kio KOUDIZE